

DEPARTEMENT
DES YVELINES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL VALOSEINE

Arrondissement de
Saint-Germain-en-Laye

Siège : Mairie de Saint-Germain-en-Laye

SEANCE DU
19 octobre 2023

PUBLIE LE : 09 NOV. 2023

Délibération n°231019-2 : Rapport annuel 2022 – Centre CYRENE – Délégué GNERIS
(VEOLIA)

L'an deux mille vingt-trois, le dix-neuf octobre à dix-neuf heures trente, le Comité du Syndicat Intercommunal VALOSEINE, dûment convoqué par le Président le douze octobre, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Saint-Germain-en-Laye, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur **François DAZELLE**, Président du Syndicat Intercommunal.

SEANCE DU 19 OCTOBRE 2023

PRESENTS

**CA SAINT-GERMAIN BOUCLES
DE SEINE**

Mark VENUS, DELEGUE TITULAIRE
Michel LEPERT, DELEGUE TITULAIRE
Serge CASERIS, DELEGUE TITULAIRE

**CU GRAND PARIS SEINE ET
OISE**

François DAZELLE, PRESIDENT
Charles PRELOT, DELEGUE TITULAIRE
Georges MONNIER, DELEGUE TITULAIRE
Lionel WASTL, DELEGUE TITULAIRE
Philippe BARRON, DELEGUE TITULAIRE
Stéphan CHAMPAGNE, DELEGUE TITULAIRE

ABSENTS EXCUSES

**CA SAINT-GERMAIN BOUCLES
DE SEINE**

Samuel BENOUDIZ, DELEGUE TITULAIRE
Christine GOTTI, DELEGUEE TITULAIRE
Marie-Claude MEGE, DELEGUEE SUPPLEANTE
Sophie BELLEVAL, DELEGUEE SUPPLEANTE

**CU GRAND PARIS SEINE ET
OISE**

Djamel NEDJAR, DELEGUE TITULAIRE
Dominique PIERRET, DELEGUE TITULAIRE
Franck FONTAINE, DELEGUE TITULAIRE
Hervé CHARNALLET, DELEGUE TITULAIRE
Jean-Marie MOREAU, DELEGUE SUPPLEANT
Patricia HAMARD, DELEGUEE SUPPLEANTE
Sandrine DOS SANTOS, DELEGUEE SUPPLEANTE
Suzanne JAUNET, DELEGUEE SUPPLEANTE

Communes non représentées : Néant

Assistaient à la séance

Monsieur Philippe LE BEULZE, Directeur Général mutualisé des services d'Unilys
Madame Carole BUHOT, Ingénieur valorisation des déchets VALOSEINE
Monsieur Béranger LAVAILL, Ingénieur valorisation des déchets VALOSEINE
Madame Agnès CHEVALIER, Responsable du service secrétariat/assemblées d'Unilys

Communauté Urbaine	:	1 (10 communes)
Communauté d'Agglomération	:	1 (5 communes)
QUORUM	:	8
<u>Délégués présents</u>	:	9
<u>Pouvoirs</u>	:	1
<u>Délégués comptant pour le vote</u>	:	10

OBJET : RAPPORT ANNUEL 2022 - CENTRE CYRENE - DELEGATAIRE GENERIS (VEOLIA)

RAPPORTEUR : Le Président

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.1411-3 selon lequel le délégataire doit produire son rapport annuel avant le 1er juin au syndicat et que ledit rapport doit être mis à l'ordre du jour du comité suivant ;

VU la présentation de ce rapport ;

VU l'avis favorable de la commission consultative des services publics locaux lors de sa séance du 19 octobre 2023;

CONSIDERANT que VALOSEINE a délégué la gestion du service public de traitement et de valorisation des déchets ménagers et assimilés du centre CYRENE à la société GENERIS (VEOLIA) ;

CONSIDERANT que le rapport transmis comporte les comptes de délégation, une analyse de la qualité du service, ainsi qu'un bilan technique permettant d'apprécier les conditions d'exécution du service public ;

CONSIDERANT que Monsieur Christophe DARRIBERE, Directeur Pole TRI CS-Transfert IDF, et représentant de la société GENERIS (VEOLIA propriété), a présenté les principaux éléments lors de la séance ;

CONSIDERANT que ce rapport a fait l'objet d'une analyse technique et financière approfondie confiées aux sociétés *NALDEO stratégie Publiques* et *Illingenierie*, en tant qu'Assistants à Maitrise d'Ouvrage.

LE COMITE,

Après avoir entendu les explications de son Président et en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

PREND ACTE des informations contenues dans le rapport d'activité 2022 du délégataire.

Fait à Saint-Germain-en-Laye, le **09 NOV. 2023**

Transmis en préfecture et affiché le **09 NOV. 2023**

Pour Extrait Conforme

Michel LEPERT
Secrétaire de séance


François DAZELLE
Président du Syndicat Intercommunal